

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2023

n° 136-23

Objet : RS - Attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de la piste cyclable entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz le long de l'avenue du Pré Renaud à La Ravoire

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 7

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 novembre 2023

délibération n° 136-23

objet **RS - Attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de la piste cyclable entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz le long de l'avenue du Pré Renaud à La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que Grand Chambéry est chargée de l'aménagement de l'avenue du Pré Renaud, sur la commune de La Ravoire.

Les aménagements consistent à réaliser une piste cyclable bidirectionnelle le long de l'avenue du Pré Renaud entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz. Ce nouvel aménagement permettra de relier de manière sécurisée la piste cyclable existante située côté est de l'avenue, après le giratoire Berlioz, et la voie verte sud via la rue Duguesclin située à l'ouest du carrefour des Belledonnes.

Le carrefour des Belledonnes sera également reconfiguré pour sécuriser la traversée des cycles et pour fluidifier la rue des Belledonnes côté sud (RD5), dont les congestions sont fréquentes en heure de pointe.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour réaliser l'ensemble des travaux avec une date de remise des offres fixée au 18 septembre 2023.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la consultation :

- prix des prestations : 50 %,
- valeur technique : 40 %,
- performance en matière de protection de l'environnement : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 26 octobre 2023 a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes :

- lot 1 (VRD, revêtements et espaces verts) : entreprise SERTPR, pour un montant estimé de 362 958,01 € HT,
- lot 2 (éclairage public et signalisation lumineuse tricolore) : entreprise Aximum, pour un montant estimé de 49 683,08 € HT.

Pour ces travaux, il est proposé de solliciter le Département de la Savoie pour une participation financière la plus élevée possible au titre des travaux de sécurisation et fluidification de la RD5 au niveau du carrefour des Belledonnes.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 octobre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les marchés pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable le long de l'avenue du Pré Renaud à La Ravoire à l'entreprise SERTPR, pour un montant estimé de 362 958,01 € HT pour le lot 1, et à l'entreprise Aximum pour un montant estimé de 49 683,08 € HT pour le lot 2,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : sollicite le Département pour une subvention au titre des travaux de sécurisation et fluidification de la RD5 au niveau du carrefour des Belledonnes,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

136-23

Objet de l'acte : RS - Attribution d'un marché relatif aux travaux d'aménagement de la piste cyclable entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz le long de l'avenue du Pré Renaud à La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 09 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231128-lmc1H30402H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30402H1

Date de transmission en Préfecture : 28 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 28 novembre 2023

Publication sur le site internet: mardi 28 novembre 2023